

~~~~~

Et 6 villages situés sur les Monts et Contreforts du Beaujolais qui se distinguent par des dynamiques démographiques plus modestes (4 000 habitants) et une économie fondée sur la valorisation des ressources locales (agriculture, bois, énergie renouvelable, tourisme). Dans ce territoire rural et éloigné de la polarité urbaine, la mobilité quotidienne constitue un enjeu majeur : accès aux services, à l'emploi, aux établissements scolaires, mais aussi maintien du lien social. Enfin, bien que ne regroupant que 20 % de la population, il faut avoir à l'esprit que les 13 villages de notre agglomération représentent la moitié des kilomètres parcourus domicile-travail internes au territoire (déplacements essentiellement réalisés en voiture).

Concernant le contenu du plan, 3 priorités ont été identifiées : Améliorer l'offre de transports en commun, développer les mobilités partagées et encourager les mobilités actives. Ces 3 priorités ont elles-mêmes été déclinées et articulées en 5 orientations, 13 axes et 37 actions. Pour n'en donner qu'un exemple qui concerne Cogny, prenons l'action n° 15 de l'Orientations n°3, relative à l'amélioration de la desserte des villages. Cette action indique qu'il conviendra tout d'abord d'œuvrer avec le SYTRAL afin de faire évoluer les lignes périurbaines aujourd'hui essentiellement composées de services scolaires, afin de cibler les actifs et proposer des alternatives à la voiture individuelle en offrant la possibilité aux habitants de réaliser des trajets aux heures de pointe en semaine et le samedi, avec une offre continue tout au long de l'année, sans interruption lors des petites vacances scolaires. Il est indiqué 2 horizons pour la mise en œuvre de cette action ont été précisés : 2033 pour proposer à minima 6 allers-retours par jour depuis Villefranche-sur-Saône (gare et centre-ville) vers les centralités de proximité : Le Perreon, Saint-Etienne-des-Ouillères, Blacé - Saint-Julien, Denicé, Lacenas. Et 2037 pour proposer à minima 3 allers-retours par jour (matin, midi et soir) pour les lignes desservant les communes rurales, pour assurer un lien avec la centralité de proximité la plus proche et Villefranche-sur-Saône (gare et centre-ville : cela concerne Saint-Cyr-le-Chatoux, Vaux-en-Beaujolais, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Montmelas-St-Sorlin, Rivolet, Cogny, Ville-sur-Jarnioux.

Concernant Cogny, nous pouvons citer d'autres actions comme, par exemple, faciliter l'accès à un véhicule pour les ménages non motorisés ou poursuivre la mise en accessibilité PMR de la voirie et des espaces publics.

Concernant le budget du PLM (qui, pour rappel, doit courir jusqu'en 2040), il est prévu une enveloppe globale de 181 M € sur 15 ans (108 M € d'investissement et 72 M€ de fonctionnement), soit 12 M € / an. Il serait pertinent d'étudier d'éventuelles possibilités de subventions pour des actions que notre conseil envisage et qui rentreraient dans ce plan.

Nous pouvons dire que ce Plan est le fruit d'un travail sérieux et important de la part de l'Agglomération. Les ambitions portées par ce plan sont indéniables et le sujet des mobilités est traité dans toutes ses dimensions. C'est une nécessité, car il faut rappeler que le secteur des transports est responsable de 44% des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, une proportion qui malheureusement ne diminue pas et a même eu tendance à augmenter ces dernières années. On peut juste regretter certaines frilosités sur le début et la durée de certaines actions envisagées. Une élaboration plus précoce de ce plan aurait pu, par exemple, être un vecteur d'accélération des évolutions portées par d'autres documents, comme le schéma directeur cyclable et le plan vélo. Cette frilosité se retrouve aussi dans certaines des actions prévues dans ce plan comme la réalisation d'une étude Interlud prévue pour 2028 et qui aurait pu être réalisée plus tôt (une étude Interlud est une étude pour aider les communes à organiser les livraisons de marchandises de façon moins gourmande en énergie). Même remarque pour l'étude de circulation à l'échelle de la polarité urbaine ou encore le schéma de jalonnement cyclable, qui auraient gagné

à être élaborés concomitamment au schéma directeur cyclable. Plus globalement, le calendrier de mise en œuvre des mesures montre que peu d'avancées concrètes auront lieu avant 2030.

Pour conclure, si nous ne pouvons qu'approuver les orientations définies par ce plan de mobilité, c'est sa mise en œuvre concrète dans les meilleurs délais sur le terrain qui sera la clé de sa réussite et permettra de transformer les habitudes de déplacement de chacun au quotidien sur notre territoire.

M. le Maire fait le rapprochement entre ce rapport sur les mobilités et les travaux qui vont être engagés sur l'entrée du village avec la circulation devant l'école qui va être revue ainsi que le cheminement piéton. La réflexion en cours est dans le bon sens.

Mme Sylvie DONATI pose la question du stationnement qui est prévu dans ce rapport. M. Alain BETANT répond que l'enjeu stationnement est géré sur villefranche sur Saône uniquement. Le sujet n'est pas traité pour les autres communes de l'agglomération.

Mme Francine KHEMDOUDI se questionne quant au budget et aux subventions notamment en rapport avec le projet « Entrée de village ». M. le Maire regardera.

Le conseil municipal n'a pas d'autres remarques sur ce rapport et donne son approbation.

### **3 – Règlement intérieur du Conseil Municipal (délibération n°2026-28) :**

Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Il a pour vocation de fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après lecture du règlement intérieur, il est noté de faire les modifications du nom et du nombre des commissions.

Monsieur le Maire précise que le règlement est à destination de tous et a pour but de poser un cadre lors des séances du conseil municipal. Un temps est laissé pour débat éventuel des différents articles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur avec les modifications prises en compte.

### **4- Point sur commerce Epicerie :**

M. le Maire informe que Carine PARACHINI a des soucis de santé qui vont l'empêcher de continuer à tenir le commerce de l'épicerie.

M. le Maire rappelle que la commission s'est réunie et que la première chose à rappeler est l'importance pour tous ces membres de l'existence de ce commerce dans le village.

La mairie choisit de laisser la possibilité à un acheteur de se positionner et fera une proposition sur le fonds de commerce si les conditions sont réunies à savoir : l'étude de l'Agglomération est favorable, la demande de subvention au département est acceptée, que les finances communales permettent cet achat et que l'on puisse faire entrer un loyer par le futur gérant.

Mme Sylvie DONATI va rencontrer avec M. le Maire la personne à l'agglomération pour faire un diagnostic et une étude de marché le 15 septembre. Si les conseillers ont des questions à poser, ils sont invités à poser leurs questions par écrit, par mail.

Mme Amélie CHANTEREAU questionne sur les délais de rendu de l'étude par l'agglomération et les délais pour qu'il y ait le moins de fermeture du commerce possible.

Mme Francine KHEMDOUDI rappelle que cette étude est sur 5 jours.

Mme Sylvie DONATI rappelle qu'il y a ensuite le temps d'analyse et d'écriture du rapport, elle rappelle également que la conjoncture actuelle est difficile pour les petits commerces.

M. Alain BETANT explique que Carine et Jean Pierre PARACHINI vont rester sur Cogny. Carine a déjà dit qu'elle pourrait accompagner le futur ou la future gérante, ce qui est aussi un atout au moins au démarrage.

#### **5- Décision Modificative Budgétaire :**

Une décision modificative budgétaire doit être prise pour ajuster les crédits du chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – pour un montant de 23 000 € à prendre sur le compte 215738 – Immobilisations corporelles – Autre matériel et outillage de voirie.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire.

#### **6- Référent RGPD :**

Suite à un marché de Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, M. le Maire rappelle que le règlement de protection des données est le texte de référence européen qui encadre la collecte, le traitement et la libre circulation des données personnelles.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône demande au conseil municipal la désignation d'un référent, qui sera le contact direct de l'entreprise choisie.

M. le Maire propose Audrey PRADEL, la mieux placée pour traiter ce sujet à la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **7 - Rapports des commissions communales :**

##### **✓ Commission Communication :**

Le 2 août la commission s'est réunie. Mme Sylvie DONATI présente la nouvelle maquette du fil info. La première édition sera début Octobre et la seconde en janvier 2027

Le flyer « Vivre l'automne à Cogny » est en préparation

##### **✓ Commission Environnement :**

La commission s'est réunie le 28 août. Présentation rapide de la fresque du climat aux conseillers municipaux pour la journée du développement durable à Cogny le samedi 26 septembre de 10H00 à 13H00 à la Cadole Zébrée, sur inscription auprès de la mairie.

✓ **Commission Culture et patrimoine :**

La commission s'est réunie le 10 septembre pour la préparation des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront à l'Eglise Saint Germain de Cogny le samedi 19 septembre de 15h00 à 21h00 et le dimanche 20 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Des visites commentées seront proposées.

✓ **Commission RH :**

Une annonce a été diffusée pour le remplacement d'un agent technique au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 12 octobre.

Un nouvel agent a commencé le 1<sup>er</sup> septembre à la surveillance des enfants à la cantine.

Un emploi d'été a travaillé au mois d'août afin de remplacer un de nos agents techniques.

✓ **Commission scolaire et périscolaire :**

Une étude thermique a été faite par ALTE69 sur le bâtiment Mairie/Ecole. Des brasseurs d'air vont être installés dans les classes durant l'hiver et une aide va être demandée avant le 30 septembre auprès d'EDF.

✓ **-Commission urbanisme :**

***- Déclarations préalables sont accordées ou à l'instruction pour :***

- « 2480 Route du Bois du Chêne » : Installation d'un générateur photovoltaïque
- « 121 Impasse du Clos » : Modification de deux fenêtres en portes-fenêtres
- « 7 Montée de la Mousse » : Création d'une ouverture, remplacement de menuiseries et ajout de garde-corps

***- Déclaration d'intention d'aliéner :***

L'assemblée est informée que plusieurs déclarations ont été transmises et instruites par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Il s'agit des biens suivants :

- Section A n° 336, n°624 et n°625 : bâti sur terrain : « 116 Route de la carrière »
- Section A n° 176 et n° 177 : bâti sur terrain : « 41 Impasse de la Madone »
- Section A n° 592 : Bâti sur terrain : « 499 Route de Trève Fontoin »

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Architecte des Bâtiments de France sur des travaux faits et non déclarés.

Nous rappelons que tous travaux qui modifie l'aspect extérieur de la maison doit être déclarés en mairie notamment dans le périmètre des Bâtiments de France.

**Quelques réunions de commission :**

Commission Finances : 29 Septembre à 19h00

Commission travaux : 15 Septembre à 19h30

Commission Scolaire et Périscolaire : 21 Septembre à 18h00

Commission Démocratie locale : 23 Septembre à 19h00

Entrée de village – COPIL : 6 Octobre à 19h00

## **8 - Informations diverses :**

**8-1 : Tiers Lieu Citoyen** : La gratuité du loyer a été accordée jusqu'en avril 2026. Une délibération sera prise pour une gratuité de loyer jusqu'à fin novembre 2026. Une rencontre aura lieu entre les deux parties pour parler de l'avenir.

**8-2 : Rentrée scolaire** : 96 enfants ont repris le chemin de l'école de Cogny le mardi 1<sup>er</sup> septembre.

**8-3 : Classe en 8 (délibération n°2026-29)** : Une demande de subvention de la classe en « 8 » est demandé pour pouvoir régler les frais de sécurité du bal le vendredi soir. La classe en « 8 » présente deux devis. Le conseil municipal accepte le principe de la prise en charge de l'augmentation du coût sur le devis le plus bas et accepte de verser une subvention de 1 500 € à l'association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de verser une subvention de 1 500 € à la classe en « 8 ».

**8-4 : Courses sportives** : Calade night VTT le 19/09, COPIDO le 19/09, Ultra beaujolais villages trail le 26/09, Rallye du beaujolais cyclo le 4 octobre, Pontcharra Sport Cyclo tourisme le 18/10.

**8-5 : Les Nouvelles voix** : Concert à l'église de Cogny le Mercredi 7 Octobre à 19h00. Conférence de Presse le vendredi 11 septembre à 14h30 au Théâtre de Villefranche S/S.

**8-6 : Sècheresse** : Plusieurs habitants ont contacté la mairie à propos de fissures apparues sur leur maison suite à la sècheresse de cet été. Une information sera diffusée pour que les habitants concernés se fassent connaître. Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera transmis aux services de la Préfecture.

**8-7 : Poubelles** : Certains habitants se plaignent des poubelles qui restent sur le bord des routes. M. le Maire rappelle que les poubelles doivent être sortis la veille du passage du camion au plus tôt et doivent être rentrées au plus tard le soir du passage et ne doivent pas rester sur la voie publique.

**8-8 : Marche turquoise** : Mercredi 23 septembre aura lieu une conférence de 14h00 à 16h00 avec des médecins ... afin de sensibiliser aux cancers gynécologiques rares. Mme Mottet, membre de l'association « Tous en Turquoise » marchera à partir du 23 septembre sur la commune, en collaboration avec l'association Chemins avec qui des itinéraires ont été définis. Elle sera logée quelques nuits chez des habitants de la commune.

M. le Maire lève la séance à 22h00

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL: MARDI 13 OCTOBRE 2026,  
MARDI 3 NOVEMBRE 2026, MARDI 15 DÉCEMBRE 2026**

